

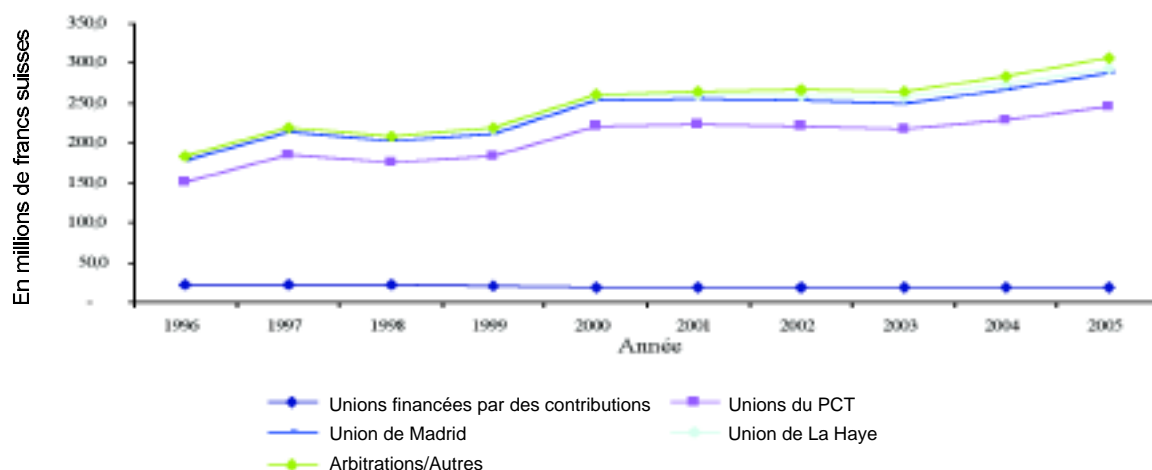
APPENDICE 2 INDICATEURS FINANCIERS POUR LA PERIODE 1996-2005

477. Le programme et budget 2002-2003 comprend pour la première fois une présentation des indicateurs financiers pour une période de 10 ans, dont deux années au-delà du nouvel exercice biennal et des renseignements sur le passé proche. Les raisons qui ont conduit à adopter cette présentation ont déjà été exposées au paragraphe 65 du document WO/PBC/2/6 (Révision du processus d'établissement du budget, politique relative aux fonds de réserve et aux fonds de roulement, politique relative à l'excédent budgétaire). La présentation des indicateurs financiers est destinée à situer le budget proposé pour 2002-2003 dans son contexte : indiquer les tendances et démontrer que des décisions telles que les engagements à long terme ou les réductions de taxes peuvent continuer à être appliquées à l'avenir. Ces renseignements sont destinés à faciliter l'examen du projet de programme et budget par les États membres et leur prise de décision en la matière. La présentation qui figurait à l'appendice 2 du document WO/PBC/3/2 a été adaptée pour tenir compte de l'intégration des activités de projets relevant du budget ordinaire et extra-budgétaires, comme l'a approuvé le Comité du programme et budget à sa troisième session. Trois tableaux sont présentés, qui sont expliqués ci-après.

478. Le tableau 25 indique les recettes annuelles par union pour la période 1996-2005.

Tableau 25. Recettes par union pour la période 1996-2005
(en millions de francs suisses)

	<i>Recettes effectives</i>					<i>Prévisions</i>				
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Unions financées par des contributions	23,5	23,5	23,5	21,6	19,5	19,5	19,2	19,2	19,3	19,3
Union du PCT	127,3	162,0	152,1	162,5	202,1	204,2	201,9	197,5	210,4	226,3
Union de Madrid	26,9	28,0	26,7	28,5	31,0	32,1	32,8	33,7	37,8	41,6
Union de La Haye	4,9	5,1	5,0	5,3	5,8	6,1	5,5	6,0	6,3	6,7
Arbitrage/autres	0,6	0,7	0,7	0,8	2,1	3,6	7,6	8,4	10,9	12,7
TOTAL	183,2	219,3	208,0	218,7	260,5	265,5	267,0	264,8	284,7	306,6



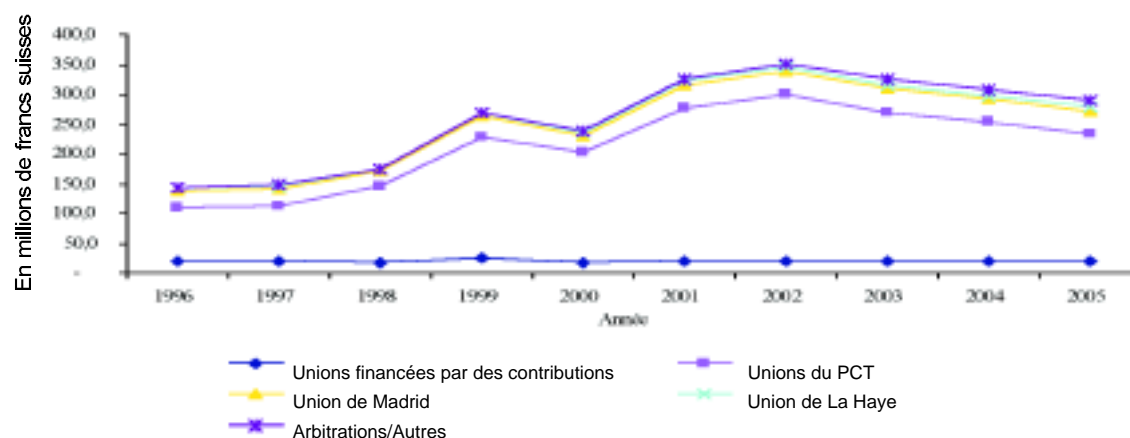
479. Pour les unions financées par des contributions, le tableau 25 fait apparaître entre 1998 et 2000 une diminution qui traduit les réductions correspondantes des contributions des États membres et la stabilisation prévue des recettes pour les années à venir.

480. L'accroissement sensible des recettes de l'Union du PCT est illustré pour les années 1996-2000. Bien que l'on prévoie une augmentation du nombre des demandes internationales pour les années à venir, le montant total des recettes augmentera dans une moindre proportion. Cela résulte des réductions de taxes successives illustrées au chapitre D du document du budget. En effet, la taxe moyenne, qui s'établissait à 2799 francs suisses en 1997, subit une réduction de 45% pour tomber à 1538 francs suisses en 2003. Les recettes des unions de Madrid et de La Haye augmentent progressivement sur la décennie, ce qui traduit l'augmentation correspondante du nombre d'enregistrements, de dépôts et de renouvellements. Pour la rubrique "Arbitrage/autres", l'accroissement des recettes à compter de l'année 2000 traduit l'augmentation rapide des demandes, et des paiements correspondants, concernant les services de règlement en ligne des litiges. Comparées aux précédentes projections pour 2004 et 2005 figurant à l'appendice 2 du document WO/PBC/3/2, les prévisions actuelles ont été corrigées compte tenu d'un accroissement des demandes en systèmes et services mondiaux de protection. Le total des recettes devrait continuer d'augmenter, mais à un rythme relativement moins élevé que lors de l'exercice précédent, du fait des réductions successives de taxes.

481. Le tableau 26, consacré aux dépenses annuelles par union pour la période 1996-2005, regroupe les dépenses prévues par activités relevant du budget ordinaire et par activités extra-budgétaires.

Tableau 26. Dépenses par union pour la période 1996-2005
(en millions de francs suisses)

	<i>Dépenses effectives</i>					<i>Prévisions</i>				
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Unions financées par des contributions	20,6	20,6	18,7	26,4	18,9	19,7	19,3	19,3	19,3	19,3
Union du PCT	90,2	92,6	128,7	202,3	183,4	258,2	280,4	250,4	233,4	214,0
Union de Madrid	27,8	29,0	23,8	34,6	29,7	38,4	39,0	39,9	38,6	39,2
Union de La Haye	4,4	4,7	3,7	5,5	5,0	7,3	7,1	6,5	6,3	6,2
Arbitration/Autres	0,7	0,7	0,6	0,9	2,5	2,7	6,6	9,9	10,0	10,0
TOTAL	143,7	147,6	175,5	269,7	239,5	326,3	352,4	326,0	307,6	288,7



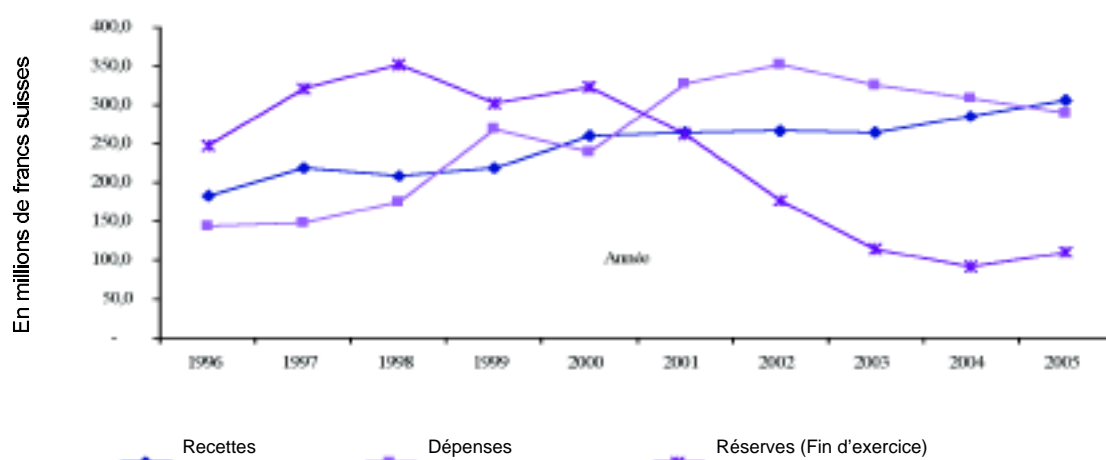
482. Le tableau 26 montre que, pour les unions financées par des contributions, le budget reste stable au cours de la période de 10 ans. Le budget de l'Union du PCT a sensiblement augmenté pour passer de 90,2 millions de francs suisses en 1996 à 280,4 millions de francs suisses en 2002, ce qui correspond aux augmentations du budget associées à l'accroissement du nombre de demandes internationales et à l'exécution des grands projets informatiques et ceux relatifs aux locaux. Il est prévu, avec leur achèvement, une baisse des dépenses de l'Union du PCT entre 2003 et 2005.

483. Pour les unions de Madrid et de La Haye, l'augmentation progressive du budget correspond à l'augmentation progressive des recettes et du nombre d'enregistrements, de dépôts et de renouvellements, ainsi qu'il est indiqué plus haut. Tel est aussi le cas pour la rubrique "Arbitrage/autres", où l'augmentation du budget entre 2000 et 2003 reflète l'augmentation des dépôts de demandes et des recettes provenant du service de règlement en ligne des litiges. Globalement, l'OMPI a connu de très fortes hausses des dépenses au cours de la seconde moitié des années 90. Bien que l'on prévoie que celles-ci continueront, le taux de croissance devrait être sensiblement inférieur.

484. Le tableau 27 indique le montant des recettes, des dépenses et des réserves pour la période 1996-2005.

Tableau 27. Recettes, dépenses et réserves pour la période 1996-2005
(en millions de francs suisses)

	<i>Dépenses</i>					<i>Prévisions</i>				
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes	183,2	219,3	208,0	218,7	260,5	265,5	267,0	264,8	284,7	306,6
Dépenses	143,7	147,6	175,5	269,7	239,5	326,3	352,4	326,0	307,6	288,7
Réserves (Fin d'exercice)	248,8	320,5	353,0	302,0	323,0	262,2	176,8	115,6	92,7	110,6



485. Il ressort du tableau 27 que le montant des recettes a sensiblement dépassé celui des dépenses entre 1996 et 1998. Il s'ensuit une augmentation des réserves qui passent de 248,8 millions de francs suisses en 1996 à 353 millions de francs suisses en 1998. En 2001, les recettes sont inférieures aux dépenses qui couvrent les activités tant inscrites au budget ordinaire qu'extrabudgétaires. On s'attend que les dépenses culminent à 352,4 millions de francs suisses en 2002, pour descendre à 288,7 millions de francs suisses en 2005. Cette évolution dénote de grands allègements dus à l'achèvement progressif des projets informatiques et de ceux relatifs aux locaux et de faibles augmentations des dépenses liées à d'autres activités.

486. Le volume des demandes, enregistrements, dépôts et renouvellements a augmenté au cours de la période de 10 ans de 12% par an en moyenne. Tel serait aussi le cas pour la période 2002-2005. Le taux de croissance des recettes et des dépenses liées à ces activités sera inférieur. Le ralentissement des recettes provient des réductions notables de taxes effectives et proposées. Il sera possible de faire face à la charge de travail supplémentaire durant cette période grâce aux importants gains de productivité devant résulter de la mise en œuvre des projets d'automatisation du PCT et de la réduction des frais de location du fait de la mise à disposition de l'OMPI de nouveaux locaux qui lui appartiendront.

487. Avec la diminution des dépenses et la légère augmentation des recettes, l'écart entre les deux devrait se resserrer d'ici 2003. De plus, la baisse suivie d'une stabilisation des réserves entre 2004 et 2005, conformément aux objectifs approuvés par l'assemblée en septembre 2000, consolidera, en l'équilibrant, la situation financière à l'avenir.

[L'appendice 3 suit]